

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 5 novembre 2013 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes**

NOR : AFSS1330866A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.4031-2 et D.4031-16;

Vu l'arrêté du 4 mars 2013 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures podologues et les orthophonistes;

Vu l'arrêté du 18 juin 2013 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures podologues et les orthophonistes;

Vu les propositions de la Fédération nationale des orthophonistes,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthophonistes les personnes suivantes:

##### *En région Aquitaine*

Claire LÉTÉ, en remplacement de Sylvie PRÉTOT, pour la durée du mandat restant à courir.

Christelle BLEYNIE, en remplacement de Rémi SAMIER, pour la durée du mandat restant à courir.

Catherine BOUDET-HENRION, en remplacement de Céline LAMARTINE, pour la durée du mandat restant à courir.

Perrine BALBIANI, en remplacement de Dominique PASQUIER, pour la durée du mandat restant à courir.

##### *En région Centre*

Florence BARBIER, en remplacement d'Élodie FLÉ, pour la durée du mandat restant à courir.

Isabelle MASTON, en remplacement d'Anne RICHARD-FORICHON, pour la durée du mandat restant à courir.

##### *En région Guyane*

Anaïs DELMAS, en remplacement de Marion VIENNOT, pour la durée du mandat restant à courir.

##### *En région Guadeloupe*

Marie-Hélène URCEL.

##### *En région Languedoc-Roussillon*

Karine GERMA, en remplacement d'Anne-Blandine SIGE, pour la durée du mandat restant à courir.

Renaud LOUVET, en remplacement de Chloé RICHAUD, pour la durée du mandat restant à courir.

Magali MARCHAL, en remplacement de Frédy TÊTU, pour la durée du mandat restant à courir.

##### *En région Lorraine*

Charlotte COTELLE, en remplacement de Marie-Christine HOULLE, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Midi-Pyrénées*

Jacques ROUSTIT, en remplacement de Bernard GARRIGUES, pour la durée du mandat restant à courir.

Aurélien ICHÉ, en remplacement de Karine SANGERMA, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Nord - Pas-de-Calais*

Emeline LESECQ-LAMBRE.

Estelle VIGOT, en remplacement de Corine OGLAZA, pour la durée du mandat restant à courir.

Nadine CAUDRELIER, en remplacement d'Isabelle JOYE, pour la durée du mandat restant à courir.

Pauline LEFRANCO, en remplacement de Michèle TODOSKOFF, pour la durée du mandat restant à courir.

Elsie GALLET, en remplacement de Jacqueline PANET, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Pays de la Loire*

Élisabeth HIVERT, en remplacement de Gilles DESNOS, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Picardie*

Fabrice KAZEK, en remplacement d'Anne ANZUINI-KERYVEL, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Isabelle GOUMY.

Julie RICCIO, en remplacement de Jean-Pierre BRONDINO, pour la durée du mandat restant à courir.

Corine OGLAZA, en remplacement d'Anne-Sophie COPIER, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Océan Indien*

Mathilde CLAISSE, en remplacement de Stéphane HARRIBEY, pour la durée du mandat restant à courir.

Véronique BLANC, en remplacement de Claude-Hélène CAUSSE, pour la durée du mandat restant à courir.

*En région Rhône-Alpes*

Martine BONNIFET-HONEGGER, en remplacement de Pascale BOUJOT, pour la durée du mandat restant à courir.

Isabelle FRANÇOIS, en remplacement de Pascale MASSEBOEUF, pour la durée du mandat restant à courir.

Charlotte FRENAY, en remplacement de Marie-Hélène VACELET, pour la durée du mandat restant à courir.

Christine TIRABOSCHI-CHOSSON, en remplacement de Pauline GRENIER, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 5 novembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU

*Le directeur général de l'organisation des soins,*  
J. DEBEAUPUIS